

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 3 JUIN 2026**N°26-VIII**

Le mercredi 3 juin 2026 à 17h45, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT s'est réuni sur la convocation adressée en date du 27 mai 2026 par Monsieur Joël GULLON, Président, à GRENOBLE.

Nombre de membres en exercice :	31
Nombre de membres présents :	25
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de voix :	27

Secrétaire de séance : Anne GERIN

PRESENTS TITULAIRES

Thierry ALDEGUER, Henri BAILE, Coralie BOURDELAIN, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Grégory CESBRON, Florent CHOLAT, Jean-François CLAPPAZ, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Jean-Claude DARLET, Sylvie DRULHON, Anne GERIN, Joël GULLON, Nicolas JALLOT, Anthony MOREAU, François OLLEON, Jean-Pierre PERROUD, Francis PILLOT, Eric ROSSETTI, Jean-Luc ROUX, Martial SIMONDANT, Laurent THOVISTE, Laëtitia ZAVATTONI

PRESENT SUPPLEANT

Marc DEPINOIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Imen DE SMEDT à Jean-Claude DARLET
Catherine TROTON à Florent CHOLAT

ABSENTS EXCUSES

Jean-Michel LOSA
Léonie MARCOUX
Coline PISSARD-GIBOLLET
Jérôme RUBES

OBJET : Installation du Comité syndical (titulaires/suppléants)

Les dispositions de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquent que les Syndicats Mixtes fermés sont soumis aux dispositions des chapitres I et II du titre I du livre II de la cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales. De fait, le déroulement du comité syndical doit tenir compte des dispositions relatives au fonctionnement des Conseils municipaux.

La séance est ouverte par Monsieur Joël GULLON, Président de l'Etablissement Public du SCoT.

Il rappelle que les statuts de l'Etablissement Public du SCoT modifiés par Arrêté Préfectoral n°38-2025-11-28-0003 du 28 novembre 2025 prévoient une composition du Comité Syndical de 31 délégué(e)s assurant la représentation des sept établissements publics membres ainsi que de deux suppléant(e)s par EPCI :

	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
Communauté de Communes de Bièvre Est	1	2
Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté	3	2
Grenoble Alpes Métropole	15	2
Communauté de Communes Le Grésivaudan	5	2
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	4	2
Communauté de Communes Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	2	2
Communauté de Communes du Trièves	1	2

Le Président, Monsieur Joël GULLON procède à l'appel nominal des membres désignés par les collectivités membres de l'Établissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble.

MEMBRES	DELEGUES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMUNAUTE DE COMMUNES BIEVRE EST	<ul style="list-style-type: none"> • CESBRON Grégory 	<ul style="list-style-type: none"> • CHARLETY Philippe • COULLOMB Alexandre
BIEVRE ISERE COMMUNAUTE	<ul style="list-style-type: none"> • GULLON Joël • PERROUD Jean-Pierre • SIMONDANT Martial 	<ul style="list-style-type: none"> • METAY Sébastien • PRIMAT Dominique
GRENOBLE ALPES METROPOLE	<ul style="list-style-type: none"> • ALDEGUER Thierry • AMADIEU Laurent • CARDIN Philippe • CHOLAT Florent • CURTET Cécile • DARAN Michelle • JALLOT Nicolas • LOSA Jean-Michel • MARCOUX Léonie • PILLOT Francis • PISSARD-GIBOLLET Coline • ROSSETTI Eric • RUBES Jérôme • THOVISTE Laurent • TROTON Catherine 	<ul style="list-style-type: none"> • DEPINOIS Marc • LISSY Guillaume

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN	<ul style="list-style-type: none"> • BAILE Henri • BOURDELAIN Coralie • CLAPPAZ Jean-François • OLLEON François • ROUX Jean-Luc 	<ul style="list-style-type: none"> • BONNET Clément • SALVETTI Olivier
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS	<ul style="list-style-type: none"> • CATTIN Bruno • GERIN ANNE • MOREAU Anthony • ZAVATTONI Laëtitia 	<ul style="list-style-type: none"> • MAGNIN Danièle • REY Freddy
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAUTE	<ul style="list-style-type: none"> • DARLET Jean-Claude • DE SMEDT Imen 	<ul style="list-style-type: none"> • ROSAIRE Philippe • ROUX-BERNARD Gaëtan
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES	<ul style="list-style-type: none"> • DRULHON Sylvie 	<ul style="list-style-type: none"> • AMIRANTE Charlotte • ROUX Christian

A l'issue de cette lecture, constatant le quorum atteint, le Président déclare les 31 délégués titulaires et 14 délégués suppléants représentant les sept collectivités adhérentes de l'Etablissement Public du SCoT installés dans leurs fonctions de délégués.

Fait à GRENOBLE, le 3 juin 2026

Le Président,

Joël GULLON

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le



ID : 038-253804314-20260603-20260206-DE